

Royal sophismes : la République des matrones et le mariage gay

Article rédigé par *Thibaud Collin*, le 23 juin 2006

La quinzaine gay bat son plein. Chaque année, le mois de juin médiatique semble tout entier dirigé vers la Gay pride, cette "Marche des fiertés gay, lesbienne bi et trans"... Cette fois, la quinzaine s'invite dans la campagne présidentielle qui elle aussi imprime de plus en plus son tempo à l'actualité.

La revendication homosexuelle en sort indéniablement renforcée puisqu'elle est peut-être en train de devenir l'un des thèmes du débat de l'élection.

Peut-être, car après les déclarations de Ségolène Royal en faveur du "mariage" homosexuel ("Bien sûr qu'on le fera"), tout dépend de l'attitude de Nicolas Sarkozy. S'il venait à l'esprit du président de l'UMP de s'y déclarer favorable ou en tout cas "ouvert", voire "en réflexion", la revendication gay serait privée d'un réel débat contradictoire, au moins jusqu'en 2007.

Ségolène gay friendly

Il vaut la peine de lire attentivement ce que Ségolène Royal a déclaré au mensuel gay Têtu. Tout d'abord elle souligne que contrairement à l'image que lui ont collé certains militants gay (par exemple Marcela Iacub), elle est depuis longtemps sensible à la cause homosexuelle et que son passage au gouvernement Jospin a été marqué par des décisions significatives.

En effet, la loi de 2002 dont elle est à l'origine sur l'autorité parentale permet de déléguer celle-ci à une personne de son choix. Cela constitue une niche essentielle pour la revendication à l'homoparentalité. De même, elle revendique son soutien gouvernemental à l'adhésion de l'APGL (parents gays et lesbiens) à l'UNAF (organisme représentatif des associations familiales). Enfin, c'est elle qui a renforcé la place de l'homosexualité dans l'éducation sexuelle lorsqu'elle était ministre de l'Enseignement scolaire.

Bref, Ségolène Royal veut manifester la continuité entre ses présentes déclarations et ses actions passées, en levant tous les doutes sur d'apparentes réserves. Son attachement à la protection des enfants ne doit pas tromper. Pourquoi ne pas la croire ?

Dans le sillage du féminisme

L'ancien ministre socialiste souligne ainsi l'une des constantes de la revendication homosexuelle : se présenter justement dans une parfaite continuité avec les évolutions des représentations et des discours sur la famille que le familialisme d'État promeut depuis 40 ans. Ségolène Royal est pour ainsi dire la quintessence de ce familialisme d'État et c'est pour cela qu'il ne faut surtout pas la prendre à la légère. Au moins sur cette question...

Cette continuité, elle va la chercher en plaçant la revendication homosexuelle dans le sillage du féminisme. "Le combat n'est pas terminé, ni pour les homos ni pour les femmes ; Il faudra encore un travail considérable pour parvenir à une banalisation de l'homosexualité." Voilà l'enjeu : banaliser ! Rendre indifférent les différences. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pour elle aucune différence, ou bien "la seule se trouve dans le regard des autres". Donc le travail considérable qu'il reste à produire est la ré-éducation du regard. On peut faire confiance à Ségolène Royal si elle est élue pour utiliser tous les moyens de l'État pour intensifier cette ré-éducation dans la fidélité au travail du président Chirac, promoteur de la loi contre l'homophobie (décembre 2004).

S'il n'y a aucune différence pertinente dans le champ des comportements et des attitudes sexuels, la revendication homosexuelle peut être alors accueillie à bras ouverts. C'est ce qu'elle fait.

Royal sophismes

On a alors droit à deux déclarations qui seront peut-être un jour étudiées dans les classes de rhétorique (spécialité sophistique) si elles existent encore !

• Première déclaration, à propos de l'adoption : "L'adoption ne se fait pas au nom des parents, elle se fait dans l'intérêt de l'enfant. Que les parents soient homosexuels ou hétérosexuels, l'adoption, c'est avant tout un projet familial. À partir du moment où on reconnaît la famille homoparentale comme une famille, cette famille a le droit de concevoir un projet familial. Ce qui compte, c'est la qualité de ce projet." On hésite à relever les incohérences d'un tel propos de peur de faire injure à nos lecteurs ! Qu'on me pardonne, l'envie est trop forte...

Comment peut-on en même temps et sous le même rapport soutenir la priorité du droit de l'enfant et que ce même enfant est le fruit d'un projet parental ? Qu'est-ce que la qualité d'un projet si ce n'est la qualité de ce en vue de quoi le projet est conçu, à savoir ici l'enfant ? Dès lors, l'enfant est mesuré par autre chose que lui à savoir l'idée que les "parents" s'en font et la place de celui-ci dans leur vie quotidienne.

C'est bien la logique qui anime depuis plusieurs décennies le tri et l'élimination des embryons non-désirés, soit pour malformation, soit pour arrivée inopportune. C'est cette volonté sociale et étatique de maîtrise, appuyée sur la technique et la science, que les homosexuels héritent comme d'un fruit mûr. Qu'est-ce donc qu'une famille pour Mme Royal ? Un projet familial. Et que faut-il pour que celui-ci existe ? Un désir d'enfant.

On comprend maintenant que Royal puisse en toute bonne conscience énoncer ce sophisme (cercle vicieux). "À partir du moment où on reconnaît la famille homoparentale comme une famille, cette famille a le droit de concevoir un projet familial." Cette proposition est un condensé du familialisme d'État, dans la mesure où c'est le discours que les institutions tiennent sur la réalité qui suscite cette même réalité. Car dans cette phrase tout est structuré par le passage du "on reconnaît" à "a le droit de".

Finalement le désir d'enfant peut être individuel ou conjoint à deux hommes ou deux femmes. Il suffit donc que ce duo reconnaisse en lui un tel désir pour qu'un projet parental naisse et donc avec lui une famille ! Comment alors refuser le nom de famille et les droits afférents à un duo d'homosexuels ? CQFD.

• Deuxième déclaration, sur le mariage : "Chacun doit pouvoir construire sa vie avec dignité, avec des règles claires, qui s'appliquent à tous. En tant que parent, qui peut refuser à l'un de ses enfants de vivre son libre choix si un jour il ou elle lui dit : "Je veux me marier avec une personne de même sexe"? Il faut donc que la loi le permette, mais sans l'imposer comme norme." Ouf, on a eu chaud ! Tous les homos ne seront pas obligés de se marier ! On échappe de justesse à l'ordre moral puisque, par ailleurs, Mme Royal semble garder de son austère éducation l'idée très napoléonienne que l'enfant doit demander la permission de se marier à ses parents !

Plus sérieusement, on trouve dans ce raisonnement la rhétorique la plus abjecte : se servir de l'amour que les parents portent à leur enfant pour en induire une loi sur l'ouverture du mariage civil aux personnes de même sexe ! Est-ce que l'État est mesuré dans ses choix législatifs par le sentiment d'une mère ?

Peut-être que nous voyons là la racine la plus profonde de l'engouement que Ségolène Royal semble susciter chez une partie de nos concitoyens. Royal, le charme ? l'autorité ? les valeurs ? À l'aune de cet entretien à Têtu, c'est bien plutôt la loi apparaissant sous le visage de la mère attentive, nourricière à l'excès bref étouffante dans son sentimentalisme mièvre. Royal ou la République des matrones !

Pour en savoir plus :

De Thibaud Collin : Le Mariage gay, les enjeux d'une revendication (Eyrolles, 2004)

Commandez Le Mariage gay, avec notre partenaire Amazon.fr : [cliquez ici](#)

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)